NOTION D'ORIGINE DES MARCHANDISES

Du nouveau dans le code des douanes

Le nouveau code des douanes en cours de promulgation, et en attente de publication dans le* Journal officiel *(JO), a déterminé la notion d'origine des marchandises en précisant le cadre juridique et général de la définition de la transformation substantielle.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - La définition des règles détaillées sera révélée dans les textes réglementaires immédiatement après la publication du texte dans le JO.

Ainsi, ce nouveau code des douanes prévoit la possibilité aux opérateurs, préalablement à la réalisation des opérations d'exportation et d'importation, de solliciter l'administration douanière pour des renseignements contraignants sur l'origine de leurs marchandises, a expliqué Mourad Tebbi, inspecteur divisionnaire à la Direction générale des douanes, lors d'un séminaire sur le thème «les règles d'origine et leur impact sur le commerce extérieur de l'Algérie» organisé hier par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) au profit des opérateurs économiques.

La notion d'origine ne doit toutefois pas être confondue avec celle de la provenance. L'origine porte sur le pays de production alors que la provenance désigne le pays où la marchandise a séjourné pour la dernière fois, avant d'être envoyée au pays de destination, a-t-on relevé.

«La notion de provenance a été définie dans le nouveau code des douanes algérien par son article 15 comme suit : ''le pays de provenance est le pays à partir duquel la marchandise est expédiée à destination directe du territoire douanier''», a détaillé M. Tebbi.

Cette notion est prise en considération surtout pour l'application des mesures d'ordre sanitaire ou phytosanitaire, a-t-il ajouté. La sous-directrice de l'Union européenne à la Direction générale du commerce extérieur du ministère du Commerce, Lila Mokhtari, a annoncé que l'Algérie a engagé des discussions avec les pays du pourtour méditerranéen afin de fixer les nouvelles règles d'origine (Pan Euro Med). «Ce sont les règles d'origine qui sont en vigueur actuellement mais avec plus d'assouplissement», a-t-elle indiqué.

Sur un autre plan, Lila Mokhtari a annoncé le lancementde discussions sur l'accord d'association avec la Zone intercontinentale africaine (Zlec) avec l'ensemble des pays du continent. Cette zone de libre-échange pourrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2017, a souligné la responsable.

Photo : Samir Sid

Objectif, l'application des mesures d'ordre sanitaire.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'Algérie de revoir ses accords multilatéraux qui ne sont pas en sa faveur, à l'exemple de la Grande zone arabe de libre-échange (Gzale).

La responsable a également annoncé que le gouvernement a entamé des discussions pour la révision de la liste négative des produits dont il veut limiter l'importation de pays membres de la Zone arabe de libre-échange. «Les discussions sont en cours mais pour le moment rien n'est encore finalisé», a-t-elle toutefois nuancé.

Y. D.

ABROGATION DE LA LOI SUR LA RETRAITE, LA PARTICIPATION DE PLEIN DROIT À LA TRIPARTITE ET LA RÉOUVERTURE DES INSTITUTS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les dossiers chauds de l'Unpef

Lors de son dernier passage à Aïn Defla, pour la tenue du 57e congrès de wilaya, Sadek Dziri, secrétaire général de l'Unpef, a abordé les grands thèmes de bataille qu'a engagés sa formation syndicale.

A propos de la loi promulguée sur la retraite Sadek Dziri dira : «C'est une loi adoptée au forceps qui va à l'encontre des aspirations profondes des personnels du secteur de l'éducation, nous avons entrepris, à travers moult manifestations, la lutte pour l'abrogation de cette loi, et nous avons entamé une campagne à travers tout le territoire national pour constituer une pétition regroupant 1 million de signatures.»

Pour ce qui est de la participation des syndicats autonomes à la tripartite, le premier responsable trouve anormal «qu'une autre formation syndicale négocie à notre place alors que nous sommes en tête de la représentativité avant le Cnapest et l'UGTA… Pour avoir refusé notre participation, on a fait valoir que la dernière tripartite n'était qu'économique».

Sur le même registre, Sadek Dziri reconnaît que c'est scandaleux qu'un pays comme le Maroc compte 35 centrales syndicales, signe d'une grande ouverture du champ syndical, alors que nous n'en comptons qu'une seule et qui détient le monopole à elle seule.

Sur le plan de la rentabilité du système d'enseignement algérien qu'il trouve faible malgré les gros moyens engagés, le responsable de l'Unpef ne culpabilise ni le corps enseignant ni les apprenants, mais le fait qu'ils ne bénéficient plus depuis 2000, année où les ITE ont été fermés, d'une préformation et qui leur permettait de s'armer d'un savoir pour apprendre.

Tout comme il reconnaît une faiblesse dans la programmation et un grand flou concernant les objectifs. A ce sujet, il déclare que là aussi, la bataille est engagée pour que ces instituts soient ouverts de nouveau, il y va du devenir de notre système éducatif algérien.

Evoquant la situation sociale des personnels enseignants, notre interlocuteur dira : «Nous constatons que l'Etat a restreint considérablement les soutiens, nous sommes conscients de la situation financière que traverse le pays et nous le comprenons, mais nous revendiquons que le soutien parvienne à ceux qui en ont le plus besoin, nous ne sommes pas contre les restrictions décidées mais que le soutien se fasse dans un cadre de justice sociale.»

Karim O.

AFIN D'ATTÉNUER LA MARGINALISATION DES NON-VOYANTS

Des factures en braille chez Seaal

A l'occasion de la Journée nationale des personnes aux besoins spécifiques, la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger, Seaal, a organisé une cérémonie de signature d'un protocole d'accord avec l'Association nationale pour l'éducation, l'emploi et la solidarité avec les aveugles (Aneesa), au niveau du siège de la Direction générale de la Seaal à Kouba, et ce, en présence du ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, et d'une délégation de personnes aux besoins spécifiques, auxquelles M. Rachid Ouchène, ancien fonctionnaire de la Seaal, s'est chargé d'interpréter les allocutions des différents intervenants en langage des signes.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - A ce propos, le ministre a ouvert la séance en s'adressant à l'assistance, exprimant sa joie de se trouver au cœur de cet événement qui rassemble toutes les tranches de la société active, s'agissant de mettre à la disposition des personnes aux besoins spécifiques des factures en braille, en plus de signer quatre contrats de travail.

Dans cette perspective, le ministre «encourage les différentes équipes à collaborer, afin de venir à bout des problèmes de cette frange de la société, à part entière, à travers les programmes tracés, ce qui permettra de combattre la marginalisation». Il a ajouté que ce genre de démarche devrait s'étendre aux autres secteurs, afin de répondre aux besoins de cette catégorie de citoyens.

Le Directeur général de la Seaal, M. Jean-Marc Jahn, a souligné que la Seaal, en tant que service public concerné par les piliers environnemental, économique et sociétal, affiche clairement sa volonté à s'engager dans une démarche ambitieuse de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). En deçà de la mise à disposition des factures en braille, M. Jahn a signé quatre contrats de travail à durée indéterminée avec quatre personnes aux besoins spécifiques.

Après les signatures, quatre exemplaires de factures en braille ont été distribués aux clients de cette frange de la société qui ont vivement remercié le DG.

Pour l'anecdote, l'un d'entre eux a dit être mécontent de cette démarche, puisqu'il n'aura plus aucune excuse quant au retard de paiement. Yacine Mira, président de l'Association nationale pour l'éducation, l'emploi et la solidarité avec les aveugles, a remercié la famille de la Seaal pour les efforts déployés dans ce sens et espère voir cette opération se généraliser dans d'autres secteurs, que ce soit le médical, le bancaire ou autres.

Flora Boubergout, présidente de l'association nationale de soutien aux handicapés «El Baraka», a exprimé sa grande joie quant à ce grand pas réalisé par la Seaal, mais tout petit par rapport à tous les besoins des personnes handicapées.

Elle a également félicité la famille de la Seaal pour non seulement avoir pensé aux mal et non-voyants en mettant à leur disposition des factures en braille, mais surtout pour le réaménagement de leurs agences pour une meilleure accessibilité aux lieux par les personnes à mobilité restreinte.

Photo : DR

La Seaal pense aux besoins des personnes handicapées.

A cela, le directeur de la clientèle, Lyès Mihoubi, ajoute qu'il ne reste que 17 agences à aménager. Mustapha Zebdi, le président de l'Association nationale des consommateurs (Apoce), a également salué la démarche de l'entreprise des eaux et à sa question quant au coût de cette facture spécifique, M. Jahn a répondu qu'elle coûtait 20 DA de plus que la conventionnelle. Un coût supporté par l'entreprise.

Aussi, Lyès Mihoubi a déclaré que d'autres actions sont en marche pour un meilleur service clients, à savoir la mise en marche d'une agence clientèle virtuelle, mais également l'encaissement à domicile.

M. A.-S.